

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ POUR LA VACCINATION INTRANASALE CONTRE LA GRIPPE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Vaccin contre la GRIPPE CHEZ LES ENFANTS :

La grippe peut constituer un problème de santé majeur chez les enfants de moins de 5 ans, car elle entraîne un nombre élevé de consultations chez les médecins traitants et d'hospitalisations, dont certaines dans un état grave. Le schéma de vaccination comprend 1 dose. Plus d'informations : <https://www.andavac.es/vacunacion-antigripal-de-la-poblacion-infantil/>

Avant de signer ce consentement, nous vous conseillons de lire les informations figurant au dos du présent document :

- Pourquoi est-il important que les enfants de jusqu'à 5 ans soient vaccinés contre la grippe ?
- Qui doit être vacciné contre la grippe ?
- Quelles sont les contre-indications du vaccin intranasal ?
- Quels risques comporte le vaccin intranasal ?
- Que faire face à l'une de ces réactions ?
- Pourquoi la vaccination est-elle effectuée dans les établissements scolaires ?
- Où puis-je obtenir de plus amples informations ?

Établissement scolaire: _____ Année scolaire et groupe: _____
Prénom et nom(s) de famille: _____
Date de naissance: Sexe : Homme / Femme
Commune: Téléphone père/mère/tuteur/tutrice:

QUESTIONNAIRE (à remplir par le père, la mère ou le tuteur/la tutrice).

Votre enfant est-il allergique à un médicament ? OUI / NON Si oui, merci de préciser :

Votre enfant souffre-t-il d'un déficit immunitaire, reçoit-il un traitement immunosuppresseur ? OUI / NON

Si oui, quel médicament prend-il et à quelle dose ?

Votre enfant souffre-t-il d'une allergie grave aux œufs ? OUI / NON

IMPORTANT : Pour effectuer la vaccination, votre autorisation est nécessaire et votre signature est indispensable. Après signature, veuillez envoyer ou remettre ce document à l'établissement scolaire lorsqu'il vous le demandera.

Cochez la case correspondante si vous consentez à la vaccination de votre enfant.

M./Mme. CNI.

J'agis en mon propre nom en qualité de père/mère/tuteur/tutrice de

Je souhaite que mon enfant reçoive le vaccin intranasal contre la grippe au sein de l'établissement scolaire.

☐ Oui ☐ Non

Si l'élève a une mutuelle (MUFACE, MUGEJU ou ISFAS) et que son prestataire de soins de santé est privé, il doit remplir les champs suivants :

N° D'ADHÉRENT : PRESTATAIRE DE SOINS :

☐ Adeslas ☐ Asisa ☐ Nueva Mutua Sanitaria ☐ Autres

À le 2026

SIGNATURE DU PÈRE, DE LA MÈRE OU DU TUTEUR/DE LA TUTRICE :

ESPACE RÉSERVÉ AU PERSONNEL DE SANTÉ

Non vacciné : Pour contre-indication ☐ Pour refus ☐ Pour absence ☐ Autres

INFORMATIONS SUR LA VACCINATION INTRANASALE CONTRE LA GRIPPE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 36 À 59 MOIS (3 ET 4 ANS)

Pourquoi est-il important que les enfants de jusqu'à 5 ans soient vaccinés contre la grippe ?

La prévention est primordiale pour protéger la santé des enfants. La grippe peut être une maladie grave chez les enfants de moins de 5 ans, qui entraîne un grand nombre de consultations médicales et d'admissions à l'hôpital, dont certaines dans un état grave.

Qui doit être vacciné par vaccin intranasal contre la grippe à l'école ?

La vaccination contre la grippe est conseillée pour tous les enfants âgés de 6 mois à 5 ans. Le vaccin intranasal convient aux enfants à partir de l'âge de 2 ans et a été intégré dans les programmes scolaires pour les enfants du premier et du deuxième cycle d'éducation préprimaire. Ces enfants seront vaccinés contre la grippe dans les écoles avec le vaccin intranasal Fluenz. [Fiche technique en cliquant sur ce lien.](#)

Quelles sont les contre-indications du vaccin intranasal contre la grippe ?

Le vaccin intranasal contre la grippe ne convient pas aux enfants présentant les conditions suivantes :

- Allergies graves aux œufs ou produits dérivés.
- Troubles sérieux du système immunitaire, qu'ils soient congénitaux ou causés par des traitements médicaux.
- Traitement prolongé aux salicylates, par voie orale ou topique.
- Épisodes récents d'asthme, notamment s'ils se sont produits dans les trois jours précédents la vaccination.

Dans ces cas, le vaccin doit être administré par voie intramusculaire dans son centre de santé habituel.

Par ailleurs, le vaccin intranasal n'est pas recommandé chez les enfants en contact avec des personnes gravement immunodéprimées, telles que les personnes greffées. Cependant, il est crucial de vacciner ces enfants pour éviter d'infecter les personnes immunodéprimées, en utilisant le vaccin intramusculaire pour réduire les risques.

Quels sont les effets secondaires du vaccin intranasal contre la grippe ?

Ce vaccin **est sûr** et a été utilisé dans plusieurs pays avec de bons résultats. La réaction la plus fréquente est la congestion nasale, bien que d'autres symptômes tels que la perte d'appétit ou un malaise général puissent également se manifester. En cas de fièvre ou d'inconfort, la prise de paracétamol est recommandée.

Pourquoi la vaccination contre la grippe est-elle réalisée dans les écoles ?

Faciliter l'accès à la vaccination est primordial. Pour de nombreuses familles, il est difficile de se rendre au centre de santé pendant les heures de travail ; la vaccination à l'école simplifie donc le processus. L'expérience d'autres pays a montré que la vaccination à l'école est une stratégie efficace. En outre, l'administration intranasale indolore du vaccin en fait un choix idéal dans ce contexte.

Où puis-je obtenir de plus amples informations ?

Pour plus de détails sur la campagne de vaccination contre la grippe pour les enfants en général et la vaccination intranasale contre la grippe pour les écoliers, veuillez consulter :

- Le site web d'Andavac sur la grippe chez les enfants <https://www.andavac.es/vacunacion-antigripal-de-la-poblacion-infantil/>
- Vos professionnels de santé de référence.